

L'école au XIXème siècle

Le développement de l'instruction pour tous les enfants est une grande œuvre de la IIIème République. Les garçons et les filles apprennent à lire, écrire et calculer. La morale tient une part importante dans les enseignements.

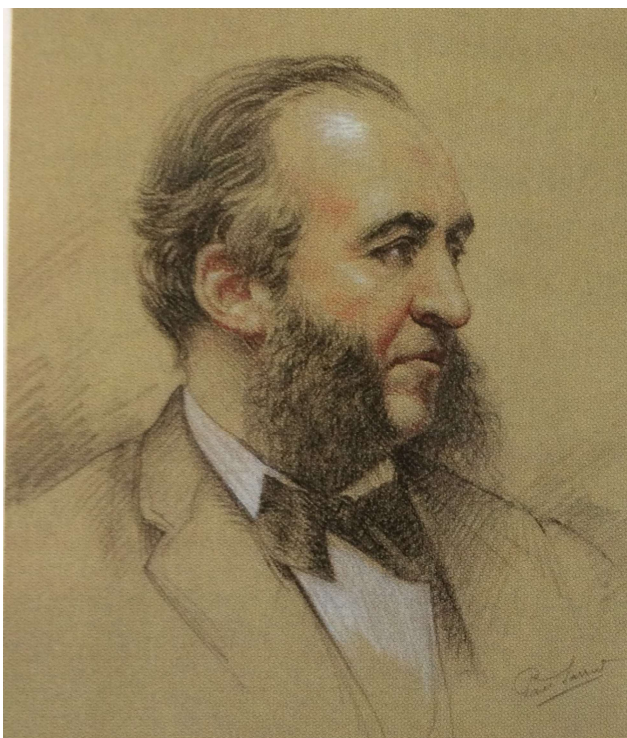
Entre 1881 et 1882, sous la direction de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, d'importantes lois sont votées.

L'école devient :

- obligatoire : tous les enfants doivent aller à l'école de 6 à 13 ans
- publique : les instituteurs sont recrutés et payés par l'Etat
- gratuite : les parents ne payent pas pour la scolarité de leur enfant. Les communes construisent et entretiennent les bâtiments et achètent le matériel scolaire
- laïque : l'enseignement religieux n'est plus enseigné à l'école.



Une école communale



Portrait de Jules Ferry



Salle de classe d'une école de filles en 1910

Le rôle de l'instituteur a donc singulièrement grandi, comme aussi sa responsabilité. L'ancien maître d'école enseignait à lire, à écrire, à compter ; aujourd'hui l'instituteur, sans négliger cette partie de sa tâche, doit avoir une ambition plus haute, c'est de former à la patrie des défenseurs, et des citoyens à la République. Ces enfants qu'il a aujourd'hui entre les mains seront tous un jour électeurs et soldats ; [...] il faut donc tremper leurs âmes, éclairer leurs esprits, [...] il faut les animer d'un généreux patriotisme.

Charles Coutel, *La République et l'école, une anthologie.*

Circulaire d'un inspecteur de Marseille, 1882